

Initiatives ministérielles

M. Gauthier: Sont-ils bons?

M. Hawkes: Ces principes peuvent être bons ou mauvais. Assurément il y a des députés des trois parties qui sont pour et d'autres qui sont contre. Certains pensent que les principes sont bons, d'autres qu'ils présentent des lacunes.

M. Gauthier: Demandez un vote.

M. Hawkes: La seule façon, madame la Présidente, pour que la Chambre puisse avoir une bonne recommandation sérieuse en ce qui concerne le contrôle des armes à feu dans notre pays pour l'avenir, est de constituer un comité qui dispose des pouvoirs d'un comité permanent, plutôt qu'un comité législatif, pour que la question puisse être étudiée dans son ensemble.

Mme le vice-président: Je pense que j'ai entendu tout ce qu'il fallait entendre à ce stade.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: La parole est au député pour un rappel au Règlement. S'agit-il du même rappel au Règlement? Je pense que nous avons entendu toutes les positions sur cette question. Le gouvernement a mis en discussion la motion n° 23. Il a le droit de le faire. Tout ce que la présidence peut faire maintenant, c'est de présenter la motion à la Chambre pour qu'elle la débattre.

M. Waddell: Madame la Présidente, il s'agit d'un autre rappel au Règlement.

Mme le vice-président: La parole est au député de Port Moody—Coquitlam pour un autre rappel au Règlement.

• (1150)

M. Waddell: Madame la Présidente, je comprends ce que vous dites, mais j'ai besoin d'un éclaircissement. D'après le député de Calgary—Ouest, le gouvernement veut présenter une motion visant à saisir le comité de la question du contrôle des armes à feu. Ce dernier pourrait ainsi examiner l'ensemble de la question plutôt que ce que le député considère comme les dispositions limitées du projet de loi C-80. C'est la première fois qu'il dit cela, donc ce doit être sa position.

Ma question au sujet du rappel au Règlement est celle-ci: que fera-t-on du projet de loi C-80?

Mme le vice-président: Peut-être son collègue veut-il répondre, mais j'ai l'impression que le député est en train de débattre la motion que je suis sur le point de proposer à la Chambre.

M. MacLellan: Madame le Président, c'est tout-à-fait inacceptable que le député de Calgary—Ouest affirme que le projet de loi doit être renvoyé à un comité spécial plutôt qu'à un comité législatif. D'après le Règlement de la Chambre, un projet de loi adopté en deuxième lecture est renvoyé à un comité législatif. Le député dit qu'un comité législatif n'est pas le moyen approprié d'examiner une mesure législative que le gouvernement lui-même a présentée à la Chambre.

Autrement dit, il n'accepte pas son propre projet de loi, mais il veut qu'il reste au *Feuilleton*. Quel méli-mélo! Le gouvernement devrait avoir honte, car il ne sait pas ce qu'il fait et il s'oppose à son propre projet de loi.

Mme le vice-président: Autant proposer la motion à la Chambre si nous sommes pour la débattre. Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Madame la Présidente, je suis désolé d'interrompre ma collègue qui amorce le débat sur cette motion. Je me demande si je pourrais poser, par votre entremise, une question à la ministre de la Justice. Nous allons suivre un processus quelque peu inhabituel pour aborder cette question très importante, et l'usage veut que le premier orateur du gouvernement ait droit à une certaine immunité lui permettant de ne pas avoir à répondre à des questions et à des commentaires à la suite de son intervention. Je demanderais à ma bonne amie, la ministre de la Justice, si elle accepterait qu'à l'issue de son discours une période d'au moins 10 minutes soit réservée aux questions et aux observations.

M. Hawkes: Madame la Présidente, nous respecterons la procédure normale, à moins d'avoir le consentement unanime de la Chambre pour adopter cette proposition. Vous n'avez pas demandé si la Chambre consentait à l'unanimité à approuver cette proposition pour ensuite passer au débat de deuxième lecture.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je prie la ministre de nous donner l'occasion de lui poser quelques questions à la Chambre. Elle a déjà refusé de répondre aux questions des représentants du Parlement qui siègent au comité chargé d'étudier un projet de loi sur les jeunes délinquants. Notre demande aujourd'hui est fort simple: accepterait-elle de répondre à des questions sur cet important projet de loi qui porte sur un sujet très grave? Dix minutes, ce n'est pourtant pas si long.

M. Crosby: Madame la Présidente, si je comprends bien, pour faire une entorse à la procédure normale, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Donc, le député de Kamloops aurait dû demander le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir poser des